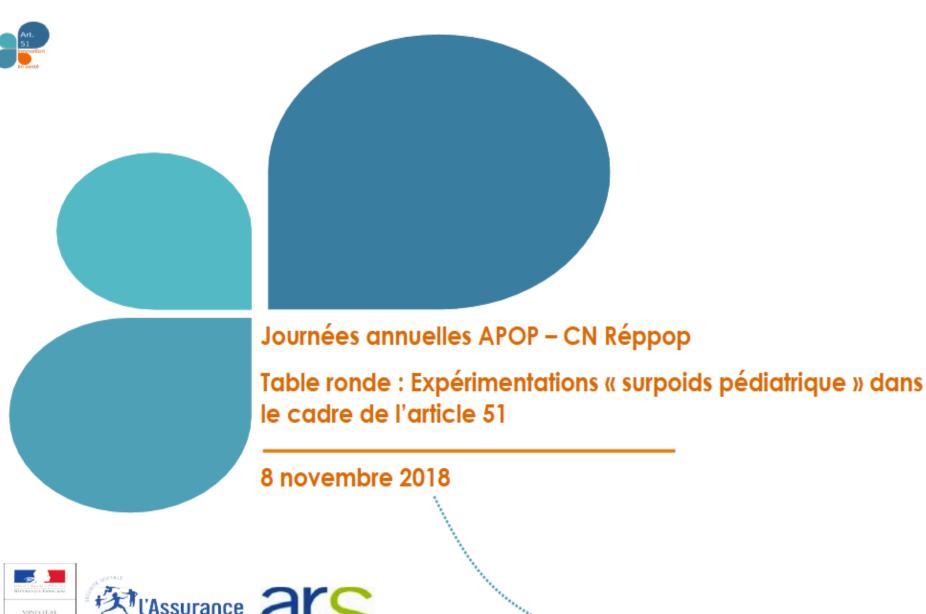




PRePPOP Expérimentation Article 51 LFSS 2018











### L'article 51 : c'est quoi ?

- Un cadre législatif et expérimental pour encourager, accompagner et accélérer le déploiement de nouvelles organisations en santé et de nouveaux modes de financement
  - Ouvre la possibilité de déroger à de nombreuses dispositions législatives
  - Crée le fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) pour accompagner ces expérimentations

#### Pour quels objectifs?

- Faire émerger de nouvelles organisations : constat d'un cloisonnement entre l'hôpital / la ville / le médico-social / le social / les professions
- Faire émerger de nouveaux modes de financements : constat des financements tout autant compartimentés et pas toujours adéquates
- → Faire évoluer l'organisation et le fonctionnement de notre système de santé
- → Enjeu d'accélération et de transformation (« Ma Santé 2022 »)



### Un cadre générique ouvrant un champ large

- Deux grands types d'expérimentation :
  - organisations innovantes : typiquement le parcours du patient obèse enfant ou adulte
  - pertinence de la prise en charge des produits de santé
- Une expérimentation n'est éligible que si elle nécessite au moins une dérogation à des règles de financement ou d'organisation de droit commun

Possibilité de déroger à de <u>nombreuses</u>
<u>règles de financements</u> de droit commun

Dérogations à certaines dispositions du code de la sécurité sociale et code de l'action sociale et des familles

- Facturation
- Tarification,
- Remboursement,
- Prise en charge des produits de santé
- Paiement direct des honoraires par le malade...

Possibilité de déroger à <u>Certaines règles</u> <u>d'organisation</u> de l'offre de soins

Dérogations à certaines dispositions du code de la santé publique relatives à :

- Partage d'honoraires entre professionnels de santé
- Limitation des missions des établissements de santé (pour permettre des prestations d'hébergement non médicalisé)
- Autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds (groupements)
- Dispensation à domicile des dialysats







- Projet national
- Porté par les 2 associations: APOP et CN RePPOP
- Concerne 4 régions avec et sans RéPPOP:
  - Bourgogne Franche-Comté → Bourgogne
  - Nouvelle Aquitaine → Limousin et Poitou Charentes
  - Occitanie → Languedoc Roussillon
  - PACA

#### Proximité et pluridisciplinarité: Le modèle des RéPPOP



Figure 1 : Carte et liste des réseaux RéPPOP en France.

#### PRISE EN CHARGE

Pluri professionnelle

Avec formation commune permettant acquisition compétences et harmonisation

#### En proximité

Facilitée

- → Dérogations tarifaires pour accompagnement psycho, Activité physique adaptée , diététique
- → Coordination, expertise

Coordonnée par le médecin de l'enfant, MG ou pédiatre

- →Plus précoce
- → Impliquant entourage et parents



#### Proximité et pluridisciplinarité: Le modèle des RéPPOP

#### 6947 enfants

#### 73% ont amélioré leur Zscore d'IMC à 2 ans

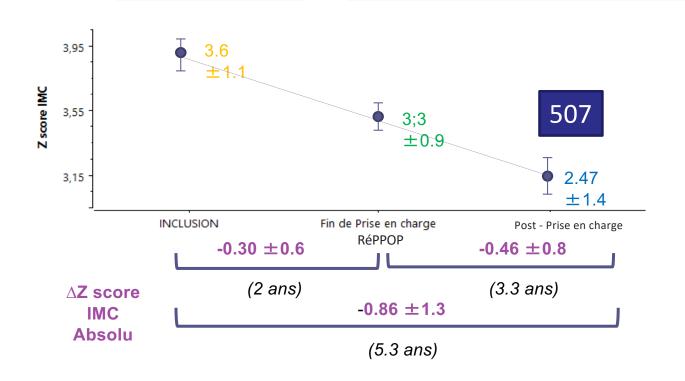




Figure 1 : Carte et liste des réseaux RéPPOP en France.

Carriere C et al. Short-term and long-term positive outcomes of the multidisciplinary care implemented by the French health networks for the prevention and care of paediatric overweight and obesity. Pediatric Obesity. 2019;e12522.





### Objectifs stratégiques

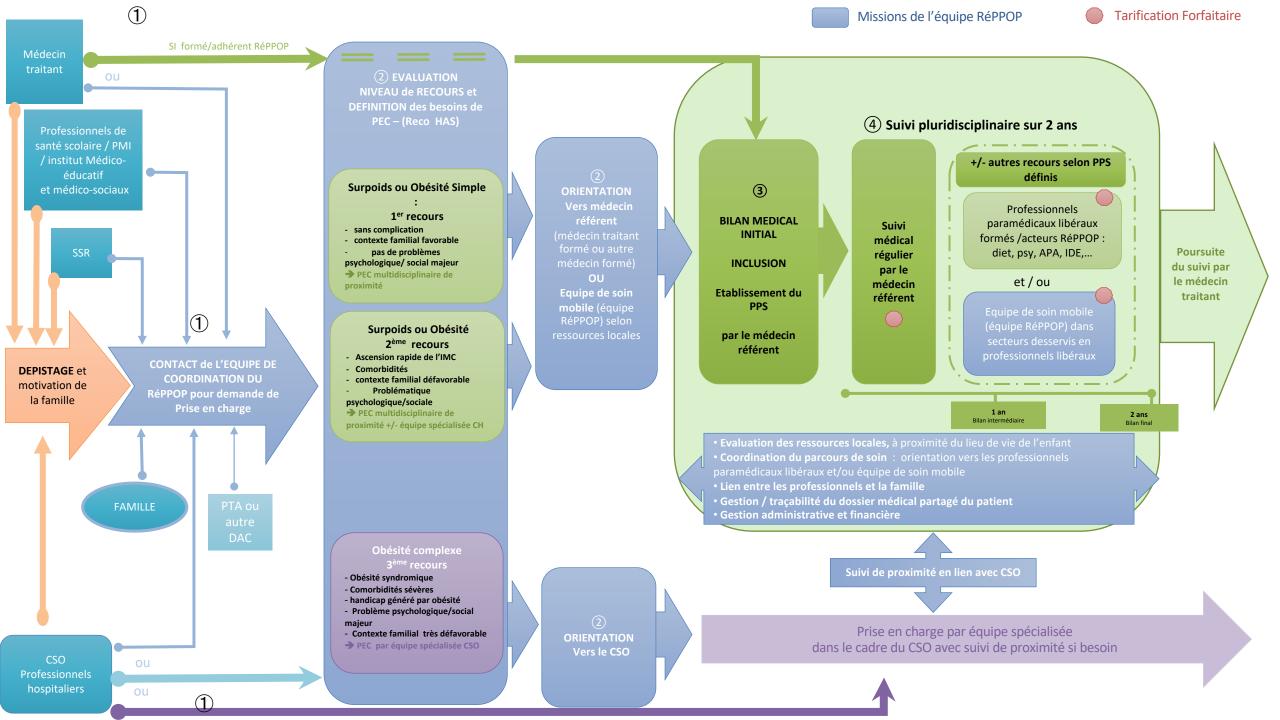
- 1. Mettre en place une prise en charge de proximité coordonnée sur l'ensemble du territoire, en articulation étroite avec les CSO/CIO pédiatriques et les autres structures de coordination comme les PTA.
- 2. Harmoniser les pratiques et les connaissances des différents professionnels intervenants dans la prise en charge afin de permettre une prise en charge cohérente entre eux et d'éviter les prises en charges contraires aux recommandations.
- 3. Organiser une prise en charge pertinente (un soin pertinent pouvant être défini par le "juste soin", approprié, strictement nécessaire, adapté aux besoins des patients et conforme aux meilleurs standards clinique (rapport du Sénat 2017)), pluridisciplinaire, d'une durée de 2 ans, pour les enfants/adolescents des territoires concernés présentant un surpoids ou une obésité et ce quel que soit le niveau socio-économique des familles.





### Objectifs opérationnels

- a. <u>Organiser / Structurer</u> la prise en charge des enfants et adolescents en surpoids et obèses, par la création et le financement d'une structure de coordination et d'expertise régionale pour la prévention et la prise en charge de l'obésité pédiatrique.
- **b.** <u>Former</u> les professionnels de santé médicaux et paramédicaux concernés sur l'ensemble des territoires et diffuser des outils communs pour permettre une harmonisation de la prise en charge, intégrant l'accompagnement des parents, et s'appuyant sur la démarche d'Education Thérapeutique du Patient (ETP).
- c. <u>Valoriser l'implication des médecins</u> de proximité par l'extension de la consultation de Suivi Obésité (CoSO) nomenclaturée.
- d. <u>Permettre l'intervention de professionnels de proximité</u> en finançant les prestations non prises en charge par l'assurance maladie (activité physique, psychologiques, diététiques...) soit directement par l'intermédiaire de forfaits pour des actes libéraux, soit indirectement par l'intermédiaire du financement d'une équipe pluridisciplinaire de soin mobile ou délocalisée pour les territoires à faible densité en professionnels de santé.







### Ressources financières:

- Pilotage national
- Equipe de coordination salariée régionale
  - → Coordination administrative et médicale, psychologue, diététicien.ne, prof APA, infirmier.ère, assistant.e social
- Financement au forfait pour:
  - → Prestations diet/psy/APA selon les besoins: 7 à 21 consult /enfant/2 ans (508€ en moy)
  - → Forfait médical: extension CoSO
  - → Coordination du parcours: 2h tps médic et 3h paramed / 2 ans (243 €)
    - → 3600 patients inclus sur 3 ans suivis 2 ans





### Calendrier

- Dépôt du projet en Février 2019
   Reporting « pilote »
- Journée de travail Accélérateur 51 3 juillet 2019
   Dossier retravaillé
- Journée de travail Accélérateur 51 24 Octobre 2019 → rencontre repoussée /discussion autour de la feuille de route obésité
- En attente d'une nouvelle date





### Les questions

En lien étroit avec la feuille de route Obésité:

« Structure de coordination et d'expertise régionale pour la prévention et la prise en charge de l'obésité pédiatrique »

Articulation avec CSO, les DAC

Avenir des réseaux régionaux d'expertise ?

• • • •